

## Jean-Manuel Bourgois - E-Publishing

J'interviens aujourd'hui pour vous donner le point de vue d'un éditeur, basé sur mon expérience du marché de l'édition électronique en France.

Pour mieux vous faire comprendre les limites et la subjectivité obligatoire de mon intervention, je dois vous préciser quelques données.

Éditeur depuis plus de trente ans, j'ai eu l'occasion de diriger des maisons d'édition françaises dans les domaines du livre scolaire, universitaire et médical, des ouvrages de droit, des ouvrages encyclopédiques et de référence et de la littérature générale fiction et non fiction.

J'ai présidé le Syndicat National des Éditeurs à Paris, dont j'ai fondé la Commission des Nouvelles Technologies que je dirige aujourd'hui.

J'appartiens par ailleurs au Comité Exécutif de l'Union Internationale des Éditeurs et à celui de l'association STM.

Au fil de ces années, je ne suis pas devenu un spécialiste du droit d'auteur, même si j'ai signé sans doute plus de 5000 contrats d'édition, et je n'ai qu'une connaissance quotidienne et pragmatique des aspects juridiques de ma profession.

Mais je peux peut-être contribuer à vos débats aujourd'hui en commençant par vous donner brièvement un aperçu de la situation réelle de l'édition électronique dans mon pays, certainement à relativiser par rapport à la situation aux USA, en Europe et dans le reste du monde. Prenons la situation française comme une mesure de température locale, qui n'a pas la prétention de décrire un climat mondial.

Je pense que si j'étais intervenu ici il y a 2 ou 3 ans, j'aurais eu un autre discours, probablement moins renseigné et plus optimiste !

Mais comme il se révèle difficile de mesurer à l'avance les impacts des technologies nouvelles sur une pratique culturelle aussi ancienne que la lecture et sur un support aussi solidement installé dans notre vie quotidienne que le livre et l'impression en général!

Je me souviens qu'il y a un peu plus de 10 ans le président de Sony, présentant à l'assemblée générale de l'Union Internationale des Éditeurs à Mexico un des premiers disques compacts, nous avait clamé "gentlemen this little piece of plastic will run you all out of business". Et il y a moins longtemps, les déclarations de Microsoft et de certains cabinets de prospective nous annonçaient pour l'édition électronique en 2001 ou 2002 des parts de marché qui ne sont pas, -et de loin,- au rendez-vous.

On peut dire aujourd'hui que "the honeymoon is over" et que beaucoup d'éditeurs ou d'autres intervenants, -auteurs, libraires, - se réveillent avec une cruelle et coûteuse gueule de bois.

Pour vous donner un ordre de grandeur, le groupe auquel j'appartiens, un des cinq plus importants éditeurs français, présent sur presque tous les secteurs de l'édition, aura en 2001 fait moins de 2% de ses ventes par le e-commerce, et aura un chiffre d'affaires pour ses produits multimédia, -essentiellement des cédéroms,- qui représentent moins de 1% de nos ventes et 0% de nos profits.

Faites avec moi un bref tour d'horizon, selon les secteurs du marché :

- Commençons par le secteur STM. C'est là que tout a démarré, et que les avancées marquantes ont été fortes. Mon confrère et ami M. Spruyt qui connaît très bien ce secteur en reparlera tout à l'heure plus en détail, et avec plus de compétence que moi. Certes le Web, issu des travaux de physiciens du Cern à quelques kilomètres d'ici, a transformé l'édition scientifique, et surtout le secteur de la presse spécialisée et des journaux de recherche, offrant une vitesse inégalée de diffusion pour les résultats des chercheurs, et des possibilités de mise à jour et d'interactivité que l'écrit ne donne pas. Le Web a transformé depuis plusieurs années, les métiers de l'édition scientifique ainsi que le secteur juridique, celui des éditeurs d'annuaires et de banques de données.

- Le domaine encyclopédique a lui aussi été impacté fortement : par exemple, depuis 2000, l'Encyclopaedia Universalis n'existe plus en France sous forme papier, mais seulement en cédérom/DVD. Il est intéressant de noter que pendant la même année, le plus célèbre dictionnaire français, le Petit Larousse Illustré, a pour la première fois dépassé 1 000 000 d'exemplaires vendus ! (environ 1500 pp)

- Dans le domaine universitaire, si on annonce des projets d'enseignement à distance, de e-learning, de mises en ligne de cours, présentés comme les futurs polycopiés sur internet, force est de constater qu'à l'automne 2001, la rentrée universitaire se fait en France plus que majoritairement avec des supports papier, qu'aucun éditeur ne trouvera cette année des recettes importantes dans ce secteur, et que les projets publics lancés à Paris ou en Province sont en fait plus des prototypes subventionnés que l'expression d'une réelle demande solvable.

- Dans l'édition scolaire, -un secteur très significatif de l'activité , avec 12% du chiffre d'affaire total annuel de l'édition, - des effets d'annonce, des lancements de programme ambitieux, des déclarations politiques à l'échelon local ou national ont parlé d'"école branchée", de cartable électronique , d'enseignement assisté par le numérique, et on prédit une forte pénétration des moyens éducatifs par les nouvelles technologies.

Les limites budgétaires mais surtout les longs délais de formation des maîtres et de création de nouveaux contenus réellement adaptés à ces technologies font que la rentrée 2001 des scolaires français est loin d'être bouleversée par l'arrivée en masse de supports pédagogiques non-papier.

- De même, le développement de produits parascolaires multimédia, pour l'usage à la maison, non seulement plafonne mais régresse : les ventes actuelles de cédéroms pédagogiques en France sont à -20% sur 2000.

- Dans le domaine du livre pratique ou livre de voyage et des guides, aucun produit n'a en 2001 fait de débuts commerciaux importants. Il y a fort à parier que l'édition 2002 du guide Michelin se vendra aussi bien que celle de 2001, - même si Michelin vient d'ouvrir un site internet très efficace -.

- Reste la littérature générale, pour les romans, les biographies et les essais, secteurs qui représentent environ 15% de l'activité totale, hors les livres au format de poche. Là plus qu'ailleurs on attendait le "e-book". A la foire de Francfort l'an dernier, à Paris ou à Chicago au printemps de cette année, le e-book captivait l'attention, les fabricants de plateforme annonçaient des lancements, ou évoquaient, -par charité, je ne citerai pas le Pdg de l'entreprise en question-, plus d'un million de e-book vendus pour Noël, les

auteurs se lançaient dans l'édition directe en ligne, avec le tintamarre fait par Stephen King, il y a un an environ.

Aujourd'hui, il s'agit encore d'un marché expérimental qui n'a pas du tout pénétré le mass-market et qui a provoqué beaucoup d'illusions perdues, d'investissements engloutis et qui ne représente en France, et je crois ailleurs, aucune position significative de la production ou de la consommation de contenu.

Voilà un tour d'horizon bien pessimiste direz-vous et fallait-il faire le voyage à Genève pour le livrer à un bilan aussi médiocre ?

C'est que le portrait que je viens de vous faire est en quelque sorte un "inventaire", un constat de désillusion à court terme. Beaucoup de promesses n'ont pas été tenues aussi vite que prévu. Certes. Mais je reste persuadé que tous les secteurs que j'ai cité plus haut verront dans les années qui viennent leur activité se déplacer vers les supports non-livre, comme un long glissement tectonique plus que comme une fracture immédiate.

A terme, mais je me garderai de dire si c'est dans deux, cinq ou dix ans, tous les secteurs de l'édition auront, en France comme ailleurs, une partie significative, -et pour quelques unes majoritaires, de leur activité dans le numérique.

Mais bien des obstacles, techniques, économiques, sociaux sont sur cette route.

Dans le cas du e-book, attendons des écrans agréables à lire, des batteries peu coûteuses et de longue vie, des plateformes de lecture autour de 50 ou 100 dollars et surtout des standards, des normes internationales cohérentes permettant l'interopérabilité, et non pas le désordre actuel, qui rappelle plutôt les premiers jours de la vidéo.

Pour l'internet à l'école où à la maison, en France du moins, avec seulement 25% de foyers équipés, nous sommes loin d'une pénétration nationale suffisante. La baisse du prix des télécom d'une part, l'amélioration des débits d'autre part, sont les deux clés nécessaires pour débloquent ce marché.

Après le premier flop du WAP, après les catastrophes financières annoncées autour du développement de la troisième génération, il faudra que les opérateurs reprennent leurs esprits, mettent de l'ordre dans leur tuyaux avant avant que nous puissions développer des contenus qui puissent être amortis sur des marchés et des délais suffisants.

A quelque chose malheur est bon : ces retards, ces décalages par rapport aux prévisions doivent nous permettre de mieux traiter certains problèmes liés au développement, et spécialement les questions de normes et les aspects juridiques liés à la protection de nos contenus lors de leur diffusion numérique. Trois questions me semblent prioritaires :

1 - La sécurité des paiements en ligne apparaît aujourd'hui comme un obstacle majeur. Les banques, les télécoms et les sociétés d'e-commerce doivent trouver ensemble des solutions fiables. Elles devront aussi permettre de traiter pour un coût très faible les micro-transactions correspondant à des consultations brèves et des consommations de faible quantité de contenu. L'affaire Napster, qui secoue encore l'édition musicale, ne doit pas déboucher sur son équivalent pour le livre, disons une sorte de "Bookster".

2 - La protection de l'intégrité des contenus, avec le respect du droit moral des auteurs, est très difficile à assurer sur les supports numériques et lors des transferts de contenus. On se souvient que l'imprimé a eu, dès ses débuts, cette fonction de conservation du texte et de protection contre les erreurs des copistes ou les dérapages des éditions pirates. A l'âge numérique, la fixation puis la conservation des contenus est primordiale.

3 - On ne dispose pas aujourd'hui de formule efficace et largement acceptée de gestion des droits numériques, "digital rights management". Des essais sont en cours, mais aucun système DRM n'est largement accepté par la communauté des éditeurs ou des auteurs. On vous parlera plus tard du DOI "digital object identifier", qui apparaît aujourd'hui comme la pierre angulaire d'un tel dispositif. L'adoption et la mise en place de législations adéquates pour la protection de la propriété intellectuelle est une partie essentielle du dispositif que nous devons mettre en place pour permettre le développement significatif du "e-book".

Le Traité OMPI de 1996 fournit une réponse appropriée à ce besoin. On peut espérer désormais que son application imminente établira l'ordre juridique nécessaire pour l'environnement numérique. Mais la chaîne n'est pas plus forte que son maillon le plus faible : l'Ompi et les états membres partagent avec l'ensemble des créateurs de contenus, des développeurs de technologie, des producteurs et des autres acteurs la responsabilité de transformer les promesses des nouvelles technologies en réalité.

L'Ompi et les états membres ont eu la juste vision du problème en 1996, mais il faut maintenant aller à la ratification élargie.

Pendant que les éditeurs travaillent sur leurs contenus numériques, les organisations internationales et les états doivent adapter les législations à ces nouvelles technologies non seulement pour la propriété intellectuelle, mais aussi en droit international privé, dans le secteur des signatures électroniques par exemple, ou pour la résolution des conflits.

L'expérience de l'Ompi dans tous ces sujets est reconnue internationalement et ses efforts remarquables pour nous fournir des solutions adéquates représentant une contribution majeure au développement de l'édition électronique.

Je vous remercie de votre attention.